

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE MARDI
5 DÉCEMBRE 2017, À 11 H 30, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-
PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES CONSEILLERS (ÈRE):**

THÉRÈSE LAMY
LUC A. GOUDREAU
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET
MICHAËL PILOTE
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence de Mme la conseillère Thérèse Lamy , pro-maire.

MEMBRE ABSENT

M. le Maire Jean Fortin

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h 30, Mme la conseillère Thérèse Lamy, Présidente de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un moment de réflexion.

17-12-483 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée, Mme la conseillère Thérèse Lamy, demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville, monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu:

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
MARDI LE 5 DÉCEMBRE 2017 À 11H30
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, assistante greffière de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le mardi 5 décembre 2017 à compter de 11h 30 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- **LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- **RÈGLEMENT**
- E- **RÉSOLUTIONS**
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION
 - 1. PFM –demande de subvention – modification à la résolution 17-04-088.
- F- **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- G- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- H- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE**
- I- **LOISIRS ET PARCS**
- F- **AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- G- **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- **QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 4^{ème} JOUR DU MOIS
DE DÉCEMBRE DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-SEPT

Françoise Ménard
Assistante greffière

Adoptée unanimement.

- C- **LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

- D- **RÈGLEMENT**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

- E- **RÉSOLUTIONS:**

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

- 17-12-483 **PFM-DEMANDE DE SUBVENTION-MODIFICATION À LA**
RÉSOLUTION 17-04-088

CONSIDÉRANT la résolution portant le 17-04-088 adoptée par ce conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la susdite résolution afin de se conformer davantage à certains critères du programme *Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec-volet Fonds des petites collectivités*;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général, M. Martin Bouchard, et la recommandation de celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu:

QUE ce conseil accepte de remplacer le paragraphe suivant de la résolution 17-04-088 à savoir :

« QUE ce conseil s'engage également à assumer sa part des coûts admissibles reliés à ces projets d'amélioration et à faire les ajustements nécessaires avec le Centre de gestion du complexe PFM (gestionnaire de l'immeuble).»

par le texte suivant :

« QUE ce conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus de l'immeuble dont elle est propriétaire, le cas échéant.»

QUE le reste du texte de la résolution portant le numéro 17-04-088, hormis le paragraphe ci-avant, demeure inchangé.

Adoptée unanimement.

F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES.

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention de la part des membres du conseil.

H- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question de la part du public.

17-12-485 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 11 h 35.

Adoptée unanimement.

Madame Thérèse Lamy
Maire suppléante

Émilien Bouchard
Greffier